

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
Conseil Municipal du Mardi 15 septembre 2015

Ce mardi 15 septembre 2015, le Conseil Municipal de la Commune de Gouville-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur Erick BEAUFILS, Maire.

Etaient présents: Sylvie BEAUFILS, Jean-Claude LECLERC, Valérie LAISNEY, Jacky GAILLET, Béatrice GOSSELIN, Sandrine LEJEUNE, Françoise K'DUAL, Jean-Pierre LEGOUBEY, Pascale DUBOSCQ, Philippe GOSSELIN, Yves GOSSELIN, Auguste TESSON, Michèle AGNES, Gaétan COENEN, François LEGRAS, Claudine LEDOLLEY

Excusés : Gérard LARSONNEUR

Pouvoirs : Pierrette FILTOPOULOS ayant donné pouvoir à Erick BEAUFILS

I – Désignation d'un secrétaire de séance

Jean-Claude LECLERC est désigné secrétaire de séance.

II – Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 juillet 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal des délibérations du 29 juillet 2015.

III – Approbation de la charte constitutive de création de commune nouvelle et décision de création d'une commune nouvelle

Monsieur le Maire propose le projet de charte fondatrice de création de commune nouvelle avec Boisroger; il rappelle les différentes étapes préalables à son écriture et les différentes rencontres et réunions publiques qui se sont tenues.

Monsieur le Maire fait lecture du projet de délibération de création de commune nouvelle.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à la majorité, une abstention (Sylvie Beaufils s'abstient), le projet de création de commune nouvelle tel qu'envisagé.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L 2113-1 et suivants,

VU la Loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales modifiée et notamment ses articles 21 et suivants relatifs à la Commune Nouvelle,

VU la Loi n°2015-292 du 16 mars 2015 relative à « l'amélioration du régime des communes nouvelles »,

CONSIDERANT les deux réunions des Maires volontaires qui ont réfléchi ensemble à un avenir commun,

CONSIDERANT la réunion collégiale associant l'ensemble des Conseillers Municipaux des deux communes et la volonté collective très majoritairement exprimée de s'engager dans la création d'une Commune Nouvelle,

CONSIDERANT les réunions publiques tenues avec la population dans chaque commune concernée,

CONSIDERANT l'accueil favorable pour ce projet de Commune Nouvelle, constaté au sein de la population,

CONSIDERANT le lien géographique qui lie les communes de Boisroger et Gouville s/mer,

CONSIDERANT les relations instaurées entre les habitants de Gouville s/mer et Boisroger et les intérêts communs qui les lient,

CONSIDERANT les bonifications financières octroyées à la Commune Nouvelle, ses premières simulations et l'attrait qu'elles constituent,

CONSIDERANT que cette union permettra à notre territoire de conforter et développer son attractivité en matière d'habitat, de proximité des services publics au profit des habitants, d'économie agroalimentaire, artisanale et touristique,

DECIDE la création d'une Commune Nouvelle, par regroupement des communes de Gouville s/mer et Boisroger de 2 282 habitants, population totale légale 2012 des 2 communes historiques y compris les comptés à part, avec effectivité à compter de l'arrêté de création de la Commune Nouvelle de Madame la Préfète;

DECIDE que cette Commune Nouvelle sera dénommée « Gouville-sur-Mer », avec pour chef-lieu Gouville-sur-Mer (Mairie, 1 rue du 28 juillet 1944, 50560 GOUVILLE-SUR-MER), que le centre bourg agglomération de la commune de Boisroger conservera à son entrée un panneau « BOISROGER, commune de Gouville s/mer »,

DECIDE que chaque commune « historique » deviendra commune déléguée, comme la Loi le permet, comportant son Maire délégué,

DECIDE que, comme la Loi le permet, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle sera formé, durant la période dite transitoire, courant jusqu'en 2020, de la somme de l'ensemble des conseillers municipaux historiques,

DECIDE que les Maires délégués recevront délégation municipale pour organiser les repas et animations destinés aux aînés, les commémorations et la gestion des églises de Montcarville, Linverville et Boisroger,

DECIDE que les taux de Taxe d'Habitation, Taxe Foncier Non Bâti et Cotisation Foncière des Entreprises seront harmonisés en une seule fois en 2017 et que le lissage du taux de Taxe sur le Foncier Bâti sera effectué sur cinq ans,

DECIDE que la commune nouvelle reprendra les budgets principaux des 2 communes historiques ainsi que l'ensemble de leurs budgets annexes,

DECIDE que l'élu le plus âgé de la commune nouvelle sera chargé des mesures conservatoires et urgentes entre la date de création de la commune nouvelle au 1^{er} janvier 2016 et l'élection du Maire et des Adjointes de la commune nouvelle,

DIT que la Charte Constitutive réglant et détaillant les objectifs de la fondation, les conditions de gouvernance, le budget et le CCAS, les compétences de la Commune Nouvelle et des communes déléguées et la gestion du personnel a valeur d'engagement moral pour les élus de la Commune nouvelle,

DIT qu'attache sera prise dans les plus brefs délais auprès de Madame la Préfète afin de lui demander d'acter par arrêté la création de la Commune Nouvelle « Gouville-sur-Mer » après le 1^{er} octobre 2015.

IV – Approbation du diagnostic et des propositions de l'Ad'Ap

Suite à la récente délibération de mise en œuvre d'un Ad'Ap (Agenda d'Accessibilité Programmée) et conformément à la loi, le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à déposer auprès des services de l'Etat avant le 27 septembre prochain, le dossier de demande d'Ad'Ap et de s'engager à réaliser les travaux sous 3 ans.

Monsieur le Maire rappelle le contexte de cette loi et des dérogations en lien avec la mise en place de l'Ad'Ap. Une étude a été confiée au cabinet VARIANCE et le diagnostic a été réalisé pour tous les ERP concernés. La commission des travaux se réunira d'ici la fin de l'année pour examiner ces diagnostics et envisager des tranches de travaux sous la forme d'un calendrier sur 3 ans et des sommes, qu'il faudra budgéter lors du budget primitif de l'année 2016.

V – Examen d'une demande de voirie

Monsieur Jean-Pierre LEGOUBEY présente la demande reçue d'un propriétaire d'un bâtiment conchylicole sur les parcelles cadastrées AC 362 et 564, dans le but d'une éventuelle vente et donc de séparation de son activité et son habitation: il souhaite disposer d'un nouvel accès rendant ses bâtiments professionnels indépendants via la rue des Terres, qu'il faudrait alors prolonger d'une cinquantaine de mètres et d'un accès via la parcelle AC 580 qui appartient à la communauté de communes.

Considérant l'accès existant à cette parcelle depuis la rue de la Mielle, considérant la surface suffisante sur l'emprise de la parcelle AC 358 dont le demandeur est propriétaire pour faire un chemin rendant indépendant ces installations professionnelles, considérant par ailleurs que ce secteur est situé en zone submersible situé à + d'1 m en dessous du niveau marin de référence, considérant que la voirie devrait être du type voirie lourde, le conseil municipal, après en avoir délibéré refuse à la majorité (15 voix) d'étudier cette demande, Messieurs Jean-Claude LECLERC et Philippe GOSSELIN s'abstiennent, Madame Sylvie BEAUFILS aurait souhaité disposer d'un temps de réflexion supplémentaire notamment pour se rendre sur le terrain, elle s'abstient également.

VI – Mise à disposition de locaux dans le cadre des TAP

Madame Béatrice GOSSELIN présente le nouveau dispositif des TAP, dorénavant $\frac{3}{4}$ d'heure par jour les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h45 à 16h30 allégeant les journées scolaires conformément aux dispositions de la réforme.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces TAP, la commune met des locaux à disposition de la communauté de communes et c'est à l'unanimité, que le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention prévoyant les conditions de cette mise à disposition.

VII – Remplacement du système de sonnerie de la cloche de l'église de Montcarville

Suite à une surtension due à un orage, le tableau de commande de la cloche de l'église de Montcarville est à changer. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise BIARD-ROY d'un montant de 1 045 € HT, soit 1 254 € TTC.

Une déclaration de sinistre a été envoyée à notre cabinet d'assurances.

VIII – Fonds de concours à la charge de la commune pour les Points d'Apports Volontaires

Dans le cadre de la réalisation de la première tranche de mise en place des Points d'Apports Volontaires Enterrés par la communauté de communes, celle-ci ayant reçu les différentes aides de financement attendues pour cet investissement, il appartient aux communes d'engager le fonds de concours qui leur revient.

Conformément à la délibération du conseil communautaire en date du 30 juillet 2015, le fond de concours prévu pour la commune de Gouville s/mer, concernant les 6 conteneurs installés sur son territoire, s'élève à la somme de 3 914 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le montant de cette participation et autorise Monsieur le Maire à engager les crédits pour régler ce fond de concours.

IX – Divers

- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal autorise à l'unanimité le régisseur des gîtes de la Filature à demander un acompte de 25 % du montant de la location des gîtes de mer lors de l'envoi du contrat de location.
- Monsieur François LEGRAS présente la proposition d'achat pour notre tracteur Massey Ferguson enregistrée au prix de 600 € TTC: le conseil municipal accepte à l'unanimité cette offre d'achat pour le tracteur qui sera pris sur place et dans l'état.
- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Yves GOSSELIN, le conseil municipal décide du remplacement du poteau incendie rue de la Mer et retient le devis de la SAUR d'un montant de 1 929.36 € HT, soit 2 315.23 € TTC. Le conseil municipal, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de saisir le Syndicat d'eau potable de bien vouloir envisager de prévoir de prendre la compétence « poteaux d'incendie ». Un courrier sera adressé au Président du Syndicat.
- Monsieur le Maire informe d'une manifestation regroupant tous les élus et sur proposition de l'AMF, qui se tiendra à St Lô ce samedi 19 septembre à 9 h 30 pour demander le maintien des dotations. Les conseillers municipaux qui souhaitent venir sont invités à le signaler au secrétariat de mairie pour organiser le covoiturage.

TOUR DE TABLE:

Monsieur le Maire dresse un tour d'horizon des différents projets en cours et de leur évolution.

Monsieur Gaetan COENEN précise qu'il y a une forte inquiétude au collège, à partir de l'année prochaine concernant les projets pédagogiques, notamment les voyages à l'étranger, et les activités sportives. Dans ce contexte et notamment si notre communauté de communes devait rejoindre le regroupement de Coutances, qui ne donne aucune subvention aux collèges contrairement à la communauté de communes de St Malo de la Lande qui donne 16 000 €/an, dans 2 ans il n'y aura plus aucune activité pédagogique et sportive au collège d'Agon.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le Président de la communauté de communes de St Malo de la Lande a démissionné.

Monsieur Jacky GAILLET informe que suite à la récente visite de la médecine du travail de l'office de tourisme, un rapport sera adressé.

Madame Valérie LAISNEY demande l'autorisation pour une opération de nettoyage de la plage le vendredi 25 septembre avec une centaine de collégiens et la mise à disposition des moyens nécessaires : le conseil municipal donne un avis favorable unanime.

Madame Sylvie BEAUFILS demande les moyens qui pourraient être mis à disposition des associations (Club de billard) pour faire leurs démarches internet comme les déclarations de charges du personnel etc...Monsieur Jean-Pierre LEGOUBEY lui répond que le meilleur partenaire serait l'EPN, un partenariat avec des adhésions spécifiques est déjà proposé dans ce sens aux associations. Le club de billard, notamment, est donc invité à rencontrer les responsables de l'EPN.

Madame Françoise K'DUAL informe que le repas des Cheveux Blancs aura lieu le mercredi 14 octobre et remercie tous les conseillers municipaux disponibles d'y participer!

Monsieur le Maire informe les conseillers de l'avancement des différents travaux de bâtiments et autres chantiers en cours.

Monsieur le Maire informe que des plaintes ont été enregistrées concernant l'entretien des herbes dites mauvaises herbes. Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des nouvelles dispositions visant notamment à réduire les quantités de pesticides, on ne peut plus avoir la même efficacité!